
Nouveautés de la version 3.00.15 du 20 janvier 2016
IMPACT EMPLOI ASSOCIATIONS

Présentation

Voici la liste des principales corrections et nouvelles fonctionnalités que vous pourrez découvrir dans Impact Emploi V3.00.15

Nouveautés de cette version

INFORMATIONS IMPORTANTES

- **Bulletins 2016 :**

[Cf MODULE BULLETIN DE SALAIRE](#)

- **Déclarations annuelles 2015 :**

[Cf Module DECLARATIONS](#)

- **DADS U 2015 :**

[Cf Module DADS U 2015](#)

- **Copier-Coller d'employeur ou de salarié :**

Nous vous demandons momentanément de ne plus faire de copier-coller d'employeur ou de salarié à partir de la page d'accueil.

En attendant, pour effectuer un transfert d'employeur et de salarié d'un dossier vers un autre dossier, vous pouvez utiliser le "Transfert de données" accessible à partir du centre de maintenance / Maintenir. La procédure est accessible en cliquant [ICI](#).

- **Comment nous joindre ? :** (extrait de la lettre d'informations #6)

Une nouvelle adresse mail a été ouverte en parallèle de l'assistance technique que vous connaissez pour gérer toute question qui ne relève de problématique technique. Merci de distinguer vos demandes entre les deux adresses suivantes.

impact-emploi-association@urssaf.fr : adresse mail généraliste pour toute question juridique, demande d'évolution, adhésion ou radiation d'un tiers de confiance.

impactversion2.unica@urssaf.fr : assistance technique sur le logiciel

RAPPELS IMPORTANTS

Le lisez-moi de la version précédente (Version 3.00.14) contient des informations importantes, il est accessible en cliquant [ICI](#).

ADMINISTRATIF EMPLOYEUR

- Bouton "Prévoyance/Retraite" :

Suppression du bouton "Supprimer". Il ne vous est plus possible de supprimer les contrats de prévoyance. (en cas de problème : envoyer un message à l'adresse impactversion2.unica@urssaf.fr)

ADMINISTRATIF SALARIE..

- Bouton "Caisses sociales" / onglet "PREVOYANCE" :

Suppression du bouton "Supprimer". Il ne vous est plus possible de supprimer les contrats de prévoyance. (en cas de problème : envoyer un message à l'adresse impactversion2.unica@urssaf.fr)

MODULE BULLETIN DE SALAIRE

- Bulletins de paie 2016 :

Net imposable sur les bulletins 2016 :

Nous avons corrigé la réintégration de la part patronale des mutuelles/frais de santé dans le net imposable sur les bulletins 2016, pour que cette correction soit prise en compte, **il est impératif de recalculer les bulletins déjà saisis sur 2016.**

Vous pouvez vous aider de l'édition "Liste des bulletins saisis" accessible à partir du module "Editions" / onglet "Bulletins"

Contrat d'apprentissage et contribution au financement des organisations syndicales :

La contribution au financement des organisations syndicales n'est pas due.

Pour que cette modification soit prise en compte, **il est impératif de recalculer les bulletins déjà saisis sur 2016.**

Frais professionnels / Indemnités kilométriques et Indemnités kilométriques de trajet :

Ajout du nombre de kilomètres sur le bulletin.

Rappel : Les Indemnités kilométriques de trajet se saisissent et suivent les mêmes règles que les indemnités kilométriques. (paramétrage du véhicule compris)

Pour plus d'informations, nous vous proposons d'aller sur le site <http://www.urssaf.fr> en cliquant : [ICI](#)

Autres éléments de revenu brut / Intéressement :

Ajout de l'intéressement soumis au forfait social à 8% "Intéressement 8%" (Prise en compte de la Loi Macron au 01/01/2016)

Fin de contrat / Indemnités de fin de contrat :

Le montant des indemnités de fin de contrat se saisit dans la colonne "Montant".

Ce montant se reporte automatiquement en totalité dans la colonne "Soumis".
Selon le type d'indemnités de fin de contrat que vous saisissez, c'est à vous de renseigner les autres colonnes.

Une fiche pratique sera mise à disposition dès que possible.

[Indemnités Compensatrices de Congés Payés \(ICCP\) :](#)

La procédure est accessible en cliquant [ICI](#)

PARAMETRAGE

Mise à jour Taux AT 2016 :

Livraison des codes risque accident du travail manquants (913 EH.....).

Mise à jour au 01/01/2016 des taux de la prévoyance de l'animation IDCC 1518.

MODULE EDITIONS

Salariés / Attestation Pôle Emploi :

Prise en compte des indemnités de fin de contrat.

Salariés / Certificat de travail

Ajout du document pour 2016

Bulletins / Justificatif réduction Fillon :

Ajout du document pour 2016

MODULE DECLARATIONS

TABLEAU RECAPITULATIF URSSAF 2015 (pdf et fichier EDI)

- Prise en compte des Contrats à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI) dans l'effectif. Si vous gérez ces contrats, pour les associations concernées, il faut relancer l'extraction, la génération du TABLEAU RECAPITULATIF URSSAF 2015 (fichier EDI et pdf) et les retransmettre.

- Correction des assiettes de cotisations des CTP 430 et 437 (prise en compte des régularisations de la cotisation complément AF), pour les associations concernées, il faut relancer l'extraction, la génération du TABLEAU RECAPITULATIF URSSAF 2015 (fichier EDI et pdf) et les retransmettre.

- Correction des assiettes de cotisations des fonctionnaires avec une activité accessoire CTP 112 du 01/01/2015 jusqu'au 30/06/2015 puis CTP 100 à partir du 01/07/2015, pour les associations concernées, il faut relancer l'extraction, la génération du TABLEAU RECAPITULATIF URSSAF 2015 (fichier EDI et pdf) et les retransmettre.

- Correction du CTP 289 CRDS RG Chômage repris à tort sur le TR, pour les associations concernées, il faut relancer l'extraction, la génération du TABLEAU RECAPITULATIF URSSAF 2015 (fichier EDI et pdf) et les retransmettre.

Le TR URSSAF EDI est à transmettre avant le 31/01/2016.

DECLARATION DE REGULARISATIONS ANNUELLES POLE EMPLOI ARTISTE 2015

Disponible dans cette version

FORMATION PROFESSIONNELLE 2015

Non disponible.

Important: Les bordereaux annuels de cotisations de la formation professionnelle toutes CCN confondues ne pourront plus être édités à partir du logiciel, vous aurez à votre disposition un état d'aide au remplissage que vous devrez remettre à vos employeurs.

MODULE DADS U 2015

- Caisse de retraite et prévoyance AUDIENS : PARTICULARITE ARTISTES :

- Le paramétrage du numéro de rattachement DADSU (rubrique S44.G03.05.002) et du code population prévoyance (rubrique S45.G05.00.03) est géré automatiquement en fonction du contrat des salariés (permanent, technicien ou artiste) à la création du fichier, vous n'avez rien à modifier dans les contrats salariés.

- Modifications apportées :

- prise en compte des contrats Joueur / Metteur en scène
- prise en compte du pays de nationalité (S30.G01.00.013)
- Prise en compte du code risque bureau 0000B, uniquement pour les employeurs avec un seul code section accident du travail sur la période sélectionnée (c'est-à-dire un seul code risque avec un code risque bureau à 1.5%).
- Correction de l'erreur S40.G30.06.002.001 base brute soumise à exonération, rubrique absente, la rubrique est obligatoire.

- Si vous avez le rejet :

- S45.G05.00.005 - T268 / Attention non bloquant / Le code P0957 de cette Institution de Prévoyance 'VAUBAN HUMANIS PREVOYANCE' est encore toléré, mais devrait être remplacé par le code 'P1030' de l'institution 'HUMANIS PREVOYANCE' ayant absorbé P0957, il faut modifier l'institut de rattachement, en mettant P1030 "HUMANIS PREVOYANCE" (Paramétrage (Taux...) / Organismes Collecteurs / Caisses de prévoyance)

- S45.G05.00.001 - M021 / Valeur incorrecte / Une rubrique ne peut être vide ou à blanc, il faut renseigner le N° de contrat de prévoyance au niveau du contrat de l'employeur, s'il est identique pour tous les salariés, sinon, il faut le renseigner au niveau du contrat de prévoyance des salariés.

Pour ajouter un N° de contrat de prévoyance, Procédure. EN AUCUN CAS, vous ne devez modifier le contrat.

- Préparer les envois des DADSU 2015 :

Cette version vous permet :

- d'éditer les états des anomalies DADS U 2015.
- d'éditer les témoins DADS U 2015.
- d'extraire les DADS U 2015 en réel.

ATTENTION : Avant de déposer vos fichiers réels, vous devez vérifier les compte-rendus de la CARSAT / TDS pour chaque employeur, vous avez une documentation à votre disposition sur le dépôt et le suivi de vos fichiers Cf. Module DECLARATIONS.

Un fichier réel déposé sur net-entreprise et rejeté par la CARSAT / TDS doit être remplacé par un fichier "Annule et remplace", la gestion des DADSU 'Annule et remplace' génère énormément d'assistance pour notre équipe. Nous les prendrons en compte qu'à partir du 1er février 2016.

- ASSISTANCE :

Si vous ne comprenez pas une anomalie ou si n'arrivez pas à corriger une anomalie, envoyez-nous un message à l'adresse impactversion2.unica@urssaf.fr en joignant le **fichier DADS U correspondant** (les fichiers DADS U se trouvent sur votre poste sous C:\ProgramData\Impact Emploi v3\ged\dadsu)

- DOCUMENTATION :

- Deux documentations sont à votre disposition dans les fiches pratiques : cliquer sur les lien ci-dessous pour y accéder

[Gestion de la DADSU](#) et [Paramétrage de la DADSU Prévoyance](#)